

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Vote du taux des taxes 2019*
- 2- *Vote du Budget Primitif 2019 de la Commune*
- 3- *Création de cheminements piétons et de stationnements sur la RD 114 : signature des avenants*
- 4- *Adhésion de la commune de Montils au Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLEFA)*
- 5- *Acquisition et cession de parcelles sises "La Garenne de Jarry"*
- 6- *Défense Extérieure Contre l'Incendie : acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique*
- 7- *Défense Extérieure Contre l'Incendie : modification du plan de financement*
- 8- *Ventes de deux véhicules communaux*
- 9- *Modification du tableau des effectifs suite à avancements de grade*
- 10- *Questions diverses*

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 8 avril 2019 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE, Maire.

Absents ayant donné pouvoir : M. Roger DAUNAS à M. Alain DESTREGUIL
Mme Josiane BRIAND à Mme Laurence BESSON

M. Thierry THIBAudeau a été élu secrétaire de séance

1- Vote du taux des taxes 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2019: taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti. Il rappelle que le produit de ces taxes alimente le budget communal.

Après avoir communiqué au Conseil municipal l'état de notification, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques, détaillant le produit fiscal communal attendu pour 2019 et évalué sur les bases d'imposition prévisionnelles pour l'exercice en cours, le Maire rappelle les possibilités dont disposent les élus locaux en matière de vote des taux et invite les conseillers municipaux à considérer, lors de leur prise de décision, que le produit fiscal attendu des trois taxes directes locales constitue un revenu de fiscalité pour doter le budget de crédits nécessaires aux investissements en cours ou en projet.

Considérant les différentes propositions de maintien ou de variation des différents taux de ces taxes et le produit attendu selon les hypothèses présentées et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de maintenir pour 2019 les taux d'imposition des trois taxes directes locales au niveau de ceux fixés en 2018 soit :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit attendu pour 2019
Taxe d'Habitation	1 712 000	11,77%	201 502
Foncier Bâti	1 008 000	23,33%	235 166
Foncier non Bâti	28 200	41,60%	11 731
		Total	448 399

2- Vote du Budget 2019

Monsieur le Maire présente la section d'investissement du Budget 2019 et par la suite la section de fonctionnement. Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019.

Investissement

Dépenses : 541 504,53 € (dont 89 868,29 € de RAR)

Recettes : 541 504,53 € (dont 108 123,07 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 707 721,32 €

Recettes : 707 721,32 €

3- Création de cheminements piétons et de stationnements sur la RD 114 : signature des avenants

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune et le Syndicat Départemental de la Voirie avaient conclu deux conventions concernant la création de cheminements piétons et de stationnements sur la Route Départementale à hauteur des commerces.

La première convention conclue le 22 janvier 2018, définissait les modalités techniques et financières de la mission de géolocalisation et géo-référencement des réseaux souterrains existants, la seconde conclue le 28 février 2018, définissait les modalités techniques et financières de l'opération de création de cheminements piétons et de stationnements.

Il informe le Conseil municipal qu'afin de tenir compte de l'assujettissement du Syndicat Départemental de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1er janvier 2019, les conditions de rémunération de la mission de géolocalisation et de géo-référencement des réseaux souterrains ainsi que les missions de maîtrise d'œuvre et autres frais doivent être redéfinies.

Après avoir pris connaissance des termes des avenants définissant les nouvelles conditions de rémunération et en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les avenants correspondants.

4- Adhésion de la commune de Montils au Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLFA)

Monsieur le Maire expose que le Comité du Syndicat Intercommunal d'études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLFA), réuni le 16 mars 2019 dernier à Saint Genis de Saintonge, s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la Commune Montils.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte l'adhésion de la commune de Montils au Syndicat Intercommunal d'études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLFA)

5- Acquisition et cession de la parcelle AN n°600

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les parcelles cadastrées AN n°259, AN n°264 et AN n°443 sises au lieu-dit la Garenne de Jarry sont utilisées et considérées depuis des années comme une voie communale.

Le Maire indique, qu'à l'occasion de la vente de la propriété Bretau, il y a nécessité de régulariser la situation en acquérant les dites parcelles appartenant à Madame Evelyne Couprie.

Pour ce faire, le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir à la famille Bretau la parcelle cadastrée AN n°600 d'une superficie de 18m² au prix forfaitaire de 720,00 euros puis de la céder à Madame Evelyne Couprie en échange de 61m² issus de la parcelle AN n°259, de 40m² issus de la parcelle AN n°264 et 87m² issus de la parcelle AN n°443.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- dit que cet échange sera effectué sans soulte
- dit que la commune prendra à sa charge les frais liés à cette transaction.
- demande que les parcelles acquises soient intégrées dans le domaine public communal.
- autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout acte à intervenir

6- Défense Extérieure Contre l'Incendie : Acquisition à l'euro symbolique

Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du schéma communal de défense incendie validé par le SDIS en décembre 2018, il est prévu l'installation d'une citerne de défense incendie de 30 m³ chemin

des Chaumes. Le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la proposition de M. et Mme Suire de céder pour l'euro symbolique la superficie nécessaire à l'implantation d'une citerne de 30 m³.

Cette superficie, qui reste à définir sera issue de leur parcelle cadastrée AC n°538.

La commune prendra à sa charge les frais liés à cette transaction, y compris le bornage de la parcelle et son débroussaillage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte l'acquisition à l'euro symbolique de la superficie nécessaire à l'implantation de la citerne de 30m²
- accepte de prendre en charge les frais liés à cette transaction
- autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

7- Demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2019 pour l'opération de Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I) : modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2018 par laquelle le Conseil municipal sollicitait une subvention au titre de la DETR 2019 pour l'opération de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Il informe le Conseil que la citerne initialement prévue pour desservir le hameau des "Abelins" ne peut plus être implanté sur la parcelle AL n°598. Considérant que le Règlement Départemental de Défense Contre l'Incendie indique que le point d'eau doit être situé à moins de 400 mètres de la construction, il n'est pas possible de proposer une parcelle pouvant la remplacer.

M. le Maire propose au Conseil municipal de modifier le plan de financement initialement prévu et de ne retenir que les points incendies dans les hameaux ci-dessous :

- Chemin des Barrats sur la parcelle AD n°232 (citerne hors sol de 60m³)
- Les Deaux sur la parcelle AM n°308 (citerne hors sol de 30m³)
- Les Chaumes sur la parcelle AC n°20 (citerne hors sol de 30m³)
- Montvolland sur la parcelle AI n°705 (citerne hors sol de 30m³)

Les devis de la RESE figurant dans le précédent plan de financement restent inchangés.

Pour une citerne de 30m³ le devis s'élève à 7 614,00 € TTC soit 6 345,00 € HT

Pour une citerne de 60m³ le devis s'élève à 9 526,80 € TTC soit 7 939,00 € HT

Soit un montant total HT de 26 974,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et décide du plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Financeurs	Subvention sollicitée ou acquise	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
D.E.T.R	sollicitée	26 974,00 €	10 789,60 €	40,00%
Autofinancement		26 974,00 €	16 184,40 €	60,00%
Coût HT			26 974,00 €	

Le Conseil municipal, après avoir constaté l'inscription des crédits au Budget 2019, charge M. le Maire de solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

8- Vente de 2 véhicules communaux

Le Maire informe le Conseil municipal que les camion benne Renault immatriculé 8990 WJ 17 et le fourgon Citroën Berlingo immatriculé BB-655-CZ ne peuvent plus être mis en circulation et qu'il a reçu la proposition d'un acquéreur pour les deux véhicules. Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- accepte la vente des deux véhicules
- prend note que ces véhicules sont vendus en l'état sans contrôle technique
- décide de fixer le prix de vente du Citroën Berlingo à 750 €
- décide de fixer le prix du camion benne Renault à 150 €
- autorise le Maire ou son représentant à entreprendre les formalités nécessaires.

9- Modification du tableau des effectifs suite à avancement de grade.

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 21 mars 2019, deux agents, relevant du grade d'Adjoint Technique pour l'un et du grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe pour l'autre, bénéficient d'un avancement de grade et qu'il convient de créer les postes correspondants sur le tableau des effectifs.

M. le Maire propose également l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de l'agent détenant le grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe à compter du 1er juillet 2019. Il précise que cette augmentation n'excédant pas 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question et n'ayant pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, celle-ci n'est pas assimilée à une suppression d'emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

VU la déclaration de vacance de poste

VU l'arrêté n°01720190402689 visé par la Préfecture de Charente-Maritime le 2 avril 2019

- accepte les avancements de grade
- accepte l'augmentation de la durée hebdomadaire de l'agent détenant le grade d'Adjoint Administratif Principal 2ème Classe
- modifie ainsi le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2019

Grade	Situation actuelle	Situation au 1er Juillet 2019
Adjoint Administratif	1 TNC 28/35ème	1 TNC 28/35ème
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1 TNC 31/35ème	Néant
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	Néant	1 TNC 33/35ème
Adjoint Technique	4 dont 1 à 9,10/35ème	3 TC
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	2 dont 1 à 3/35ème	3 dont 1 à 9,10/35ème et 1 à 3/35ème

10- Questions diverses

- *Life Nature* :

Le programme Life Nature pour la conservation du Vison d'Europe et des espèces et habitats d'intérêt communautaire associés du bassin de la Charente, a été porté à connaissance de la Commune. Les objectifs de ce programme sont :

- de réduire les causes de mortalité du Vison d'Europe
- d'accroître la disponibilité en habitats favorables
- de caractériser les noyaux de population restante
- d'intégrer la conservation du Vison d'Europe dans les politiques locales d'aménagement du territoire

Les membres du Conseil municipal font part de leur intérêt pour ce programme et décide de poursuivre la démarche

- *Centre de Gestion 17 : Affiliation volontaire du Syndicat Mixte de la Charente Aval*

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commune étant affiliée au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, elle doit à ce titre être consultée sur chaque demande d'affiliation volontaire formulée auprès de celui-ci. Le Syndicat Mixte de la Charente Aval demande à être affilié au Centre de Gestion. Les membres du Conseil municipal à l'unanimité ne s'oppose pas à l'adhésion du Syndicat Mixte de la Charente Aval.

Le Maire

Christophe DOURTHE

